

**SÉANCE du 14 septembre 2016**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 14 septembre 2016 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.

Convocations transmises le 6 septembre pour la réunion du 14 septembre 2016.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD. Alexandre JOUVANCEAU. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN. Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absente excusée : Nadine DUPREY

Jean Paul MAGNIEN a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.**1. CHEMIN DE VERGY**

La consultation des entreprises pour la réfection du Chemin de Vergy est terminée et 3 retours d'offres ont été examinés par le Cabinet Gien Pinot : Entreprise NOIROT de Nuits Saint Georges, COLAS Est de Longvic, ID VERDE de St Apollinaire.

Le rapport d'examen des offres présenté au Conseil Municipal fait apparaître les résultats suivants :

Montant de l'offre (sur 40%)	NOIROT TP	COLAS EST	ID VERDE
- Prix	72 115.08 €HT	86 487.87 €HT	95 072.66 €HT
- Note	40	33.35	30.34
Valeur technique (sur 60%)			
◆ Organisation du chantier (20%)	18	10	16
◆ Qualifications professionnelles (10%)	10	10	7
◆ Personnel pour le chantier (10%)	10	8	10
◆ Références (20%)	20	10	20
<hr/>			
Total des notes =	<b>98</b>	<b>71.35</b>	<b>83.34</b>

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit l'entreprise NOIROT de Nuits Saint Georges pour la réalisation des travaux pour un montant de 72 115.08 € HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

Le Conseil Municipal examine deux propositions commerciales relatives à la mission SPS pour assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la réalisation de la chaussée bétonnée : SOCOTEC de Dijon et COOREN de Couchey. Pour un montant respectif de 480 € HT et 420 € HT. L'entreprise COOREN est retenue pour la somme de 420€ HT.

Le plan de financement se trouve ajusté comme suit :

- coût des travaux :	72 112.08 € HT
- coût des études et surveillance de travaux :	8 250.00 € HT
- coût mission SPS :	420.00 € HT
<hr/>	
Coût total du projet	<b>80 782.08 € HT, soit 96 938.50 € TTC</b>

Le Conseil Municipal valide le projet de réfection du Chemin de Vergy pour ce montant total de 96 938.50 €TTC à l'unanimité et le présentera aux viticulteurs riverains et utilisateurs dudit chemin, pour définir une répartition du financement, laquelle sera soumise au contrôle de la Trésorière de Gevrey Chambertin.

Les travaux devraient débuter fin octobre et durer deux mois environ avec une période de 3 semaines d'interdiction d'usage pour le séchage des matériaux.

**SÉANCE du 14 septembre 2016****2. MUR DU PARC DE LA SALLE DES FETES**

Le dossier de réfection du mur de la salle des fêtes a été soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, lequel a émis un avis défavorable pour les motifs suivants : l'abaissement différencié et la couverture en dôme de mortier sont déconseillés pour des raisons esthétiques et de qualité.

Le projet sera revu en tenant compte de ces remarques.

**3. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE D'EPERNAY**

Le cabinet d'étude V.R.D. CONSEIL, Michel DESVIGNES de Ste Marie sur Ouche est contacté pour le projet d'aménagement des trottoirs et d'un stationnement aménagé dans la rue d'Epernay. Le rendu de l'étude, très détaillé, donne une estimation des coûts plus conséquente que prévu. Aussi est-il proposé de scinder l'aménagement en deux parties. La partie ① part du carrefour avec la RD974 jusqu'au carrefour avec le Chemin des Petites Rues et la partie ② du carrefour avec le Chemin des Petites Rues jusqu'à la dernière maison construite le long de la rue d'Epernay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation des trottoirs et aménagement du stationnement pour un montant de 43 746.20 € HT, soit 52 118.64 € TTC
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
  - . du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
  - . de la répartition du produit des Amendes de police
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	43 746.20 €	30 %	13 123.86 €
AMENDES DE POLICE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	Non déterminé	%	
TOTAL DES AIDES possibles			%	13 123.86 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		43 746.20 €	70 % (minimum de 20%)	30 622.34 €
		43 746.20 €		43 746.20 €

**4. RECENSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal nomme Madame Catherine PAPIN, secrétaire de mairie, dans la fonction de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2017.

**5. DECISION MODIFICATVE N°1**

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la décision modificative N°1 du Budget Primitif 2016, pour enregistrer les écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- Article 2132, Recette Investissement, - 30 000,00 €
- Article 024, Recette Investissement, + 30 000,00 €

## SÉANCE du 14 septembre 2016

### 6. ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement des chèques suivants de Groupama Assurances, transmis après mise à jour des contrats d'assurance :

- 351.80 € - 389.18 €

### 7. TRAVAIL DES COMMISSIONS

Un rapport des réunions de commission voirie et bâtiments est présenté par Jean Luc ROSIER et Jean Paul MAGNIEN.

### QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Date élections présidentielles : dimanche 23 avril 2017 et dimanche 7 mai 2017
- ⇒ Date élections législatives : dimanche 11 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017
- ⇒ Alignement rue de la Combe en cours
- ⇒ Dépôt illicite de plaques de fibrociment dans le bois Baillard.
- ⇒ Prochain Conseil Municipal le 19 octobre 2016, 19h.

Séance levée à 21 h 15. Affiché le 20/09/2016.

SÉANCE du 14/09/2016		TABLEAU DES SIGNATURES	
DELIBERATION N° 1 à 7			
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY  Absente	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		